

**COMMUNE DE MIRABEAU**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 mai 2018**

Le jeudi 24 mai 2018, en mairie de la Commune de Mirabeau, s'est réuni le Conseil municipal, sur convocation en date du 17 mai 2018.

**Etaient présents** : Monsieur Serge CAREL, Monsieur Albert NALIN, Madame Marie-France MAGAUD, Monsieur Sébastien BOUGEROL, Monsieur Hugo DECROIX, Madame Corinne BOURRELY MIGLIORE, Monsieur Eric JULIEN

**Absents** : Monsieur Georges FERRANDEZ, Monsieur Pierre TARDY, Monsieur Christian FLAMARION, Monsieur Eric COLLAVINI, Madame Véronique PELTIER

**Pouvoirs** : Madame Mireille CHICHERIT par Monsieur Sébastien BOUGEROL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Secrétaire de la séance** : Marie-France MAGAUD

**Ordre du jour:**

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2018
- Subventions aux associations 2018
- Décisions modificatives aux budgets
- Choix de la banque pour un prêt relais
- Convention de servitudes pour la ligne électrique renforcement BTA poste Garce
- Demande de subvention dans le cadre du FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du territoire) pour acquisition foncière

**1. Approbation du compte rendu du 29 mars 2018**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 29 mars 2018.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Subventions aux associations 2018**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la liste des montants des subventions à verser aux associations pour l'exercice 2018

ASSOCIATIONS	SUBVENTION ATTRIBUEE
OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS	200.00
VALORISATION DU PATRIMOINE	500.00
COMITE DES FETES	1 150.00
ECOLE DE MUSIQUE	300.00
G.D.A	100.00
COULEURS DE FEMMES	100.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 350.00 €</b>

APPROUVE à l'unanimité.

### **3. DM n°1 au budget eau et assainissement**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du suivi budgétaire de la commune, il convient de modifier les crédits comme suit :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 - 16	Constructions	39662.81	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement		39662.81
1641	Emprunts en euros		100000.00
1641 (041)	Emprunts en euros		-100000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>39662.81</b>	<b>39662.81</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>39662.81</b>	<b>39662.81</b>

APPROUVE à l'unanimité.

### **4. DM n°1 au budget communal**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du suivi budgétaire de la commune, il convient de modifier les crédits comme suit :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151 - 57	Réseaux de voirie	7189.15	
21538 - 58	Autres réseaux	3500.00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement		59589.15
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		1100.00
1641 (041)	Emprunts en euros		-50000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>10689.15</b>	<b>10689.15</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>10689.15</b>	<b>10689.15</b>

APPROUVE à l'unanimité.

### **5. Prêt relais**

M. le maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération « création d'un réseau de transfert et d'une station d'épuration », il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de **100 000 €** dans l'attente de recevoir les subventions et le FCTVA.

Une demande de proposition financière a été faite auprès de 3 banques : crédit agricole, caisse d'épargne et banque postale.

La proposition de la Banque postale est retenue à l'unanimité.

### **6. Ligne électrique renforcement BTA poste de Garce**

Le Maire explique que le Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute Provence doit faire remplacer 5 mètres de câbles aériens qui passent sur les parcelles ZA 56 et ZA 57 appartenant à la Commune lieu-dit Le Vierard.

Une convention de servitude doit être établie pour le passage de ces conducteurs aériens au-dessus des dites parcelles désignées sur une longueur totale d'environ 5 mètres.

APPROUVE à l'unanimité.

## **Questions diverses**

### ► Informations sur les travaux en cours :

#### ● Fontaine de Garce

La fontaine a été achetée, il ne reste plus qu'à l'installer.

#### ● Nouvelle station d'épuration

La première réunion de chantier aura lieu mercredi 30 mai 2018.

Les travaux débiteront prochainement.

#### ● Gîte

Madame Marie-France MAGAUD (2<sup>ème</sup> Adjointe) a soulevé un problème au niveau des travaux du Gîte.

En effet, l'entreprise retenue du lot n° 4 Plomberie Chauffage, choisie par le Maître d'œuvre et la Mairie, a installé ses alimentations d'eau non pas en cuivre comme demandé dans les pièces écrites mais en tube multicouche, produit moins cher que le cuivre, et rappelle que les entreprises doivent être mises en concurrence quand elles répondent à un dossier d'appel d'offres et cela avec les mêmes critères techniques. De ce fait, Madame Marie-France MAGAUD émet son souhait à la Mairie de mettre en œuvre un suivi scrupuleux du dit chantier, pour que les travaux soient réalisés selon les règles de l'art, conformes aux règles des Marchés Publics et aux pièces écrites du marché.

Madame Marie-France MAGAUD rappelle de ce fait, dans son propre ressenti, qu'il est difficile d'être entendue au sein du Conseil Municipal du fait d'être une femme.

Monsieur Le Maire souligne qu'il fût difficile de retenir l'offre de l'entreprise concurrente était financièrement plus importante.

Le 24 mai 2018, la 3<sup>o</sup> réunion de chantier a eu lieu : pour le moment le planning est respecté.

### ► Courriers :

-Mme RICHEZ demande le déplacement de son compteur d'eau en limite de propriété. Il y a environ 12 ans celui-ci a été déplacé au-delà de sa propriété.

-Mme CHELEPINE signale que l'orage violent du 7 mai 2018 a provoqué des dégâts sur sa propriété dus au ruissellement des eaux.

-Mme ESTELLE indique que son garage a été inondé lors de l'orage du 7 mai 2018.

D'autres plaintes ont été reçues d'habitants du Chemin du Prieuré suite à l'orage du 7 mai 2018.

### ► Grange de M. SAADANE :

La fille de M. SAADANE a mis la grange située à côté du bâtiment de la mairie en vente en exclusivité dans une agence immobilière au prix de 70 000 euros.

La Commune est intéressée par ce bien.

M. TARDY, conseiller municipal et expert immobilier, a évalué ce bien à 50 000 euros.

M. le Maire propose de le préempter.

**La séance est levée à 22 heures 02.**

**Madame Marie-France MAGAUD**

**Monsieur Serge CAREL**